

## Ouvertures 40

Bulletin de la section départementale  
du **SNU/PP** des Landes  
17, îlot Campus, Av de la Résistance  
40990 SAINT PAUL LES DAX  
☎ 05 58 91 07 64  
email : [snu40@snuipp.fr](mailto:snu40@snuipp.fr)  
site Internet : <http://www.snuipp.fr/40>



Directeur de la publication  
Philippe MIQUEL  
CPPAP : 0609 S 06978  
Prix : 1 €

Imprimé par :  
SNUipp40  
17, îlot Campus, Av de la Résistance  
40990 SAINT PAUL LES DAX

# Ouvertures 40

# P

## PRESSE

### DISTRIBUE PAR

### LA POSTE

### SNUIPP des Landes

Déposé le 4 janvier 2007

### Sommaire

Editorial	p 1
ISSR ou la chronique d'une hiérarchie des plus méprisantes	p 2
Carte scolaire : c'est maintenant	p 2
CAPD du 19 : compte-rendu complet,	p 3
Direction d'école : respecter le protocole	p 4
RESF : dans les Landes aussi	p 5
Se syndiquer : une démarche individuelle au service du collectif	p 7
PARENTIS : Retrait d'emploi d'un directeur d'école.	p 6
IUFM, stage filé, réforme de l'IUFM.	p 7
Manifestation du 20 Janvier : comment y participer.	p 8

### Cahier central :

Tous à Paris le 20 janvier !  
Bulletin d'adhésion

Bimestriel

**n° 82**  
janvier 2007

**EDITO** : Lettre ouverte à Nicolène Sarkoyal ou aux autres

**Philippe Miquel**, Secrétaire départemental

**M**adame ou Monsieur (excusez notre imprécision), en cette période de vœux, le SNUipp 40 se permet de vous adresser ses souhaits pour l'école landaise en 2007 :



Recevoir une centaine de postes d'enseignants pour permettre la scolarisation en maternelle, le remplacement des maîtres absents, l'aide aux enfants en difficulté, la formation continue, l'animation pédagogique...

Permettre aux professeurs d'écoles landais de travailler sereinement en bénéficiant du soutien de leur administration, des apports des chercheurs en éducation, de l'évolution concertée de programmes scolaires et de pratiques pédagogiques orientés vers la réussite de tous les élèves

Donner aux enseignants un salaire décent qui leur permette de se loger, de se nourrir, de se cultiver et qui témoigne de la reconnaissance de la Nation pour leur métier difficile et essentiel.

Répondre au problème de la direction et du fonctionnement de l'école en donnant du temps et des moyens aux directeurs et directrices pour faire leur travail.

Rembourser les frais de déplacements engagés par nos personnels itinérants pour travailler et leur octroyer une enveloppe kilométrique suffisante pour assurer correctement leurs missions.

Nous aurions bien d'autres souhaits, mais nous craignons d'être trop longs et fastidieux.

Malheureusement, Madame ou Monsieur, nous avons depuis un moment passé l'âge de croire au père Noël ou aux promesses électorales. Même si bien sûr, nous n'oublierons pas d'aller voter !

C'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler par ailleurs notre volonté farouche de développer un syndicat puissant et représentatif.

**Nous vous donnons rendez-vous le 20 janvier à Paris pour vous manifester clairement notre envie de transformer nos désirs en réalité !**

## TOUS POUR L'ECOLE SAMEDI 20 JANVIER PARIS



### CONDITIONS, INSCRIPTIONS

Le détail en page 8.

## ISSR ou la chronique d'une hiérarchie des plus méprisantes.

**Le lundi 11 décembre a eu lieu une manifestation à Bordeaux pour protester contre la remise en cause du versement de l'ISSR (qui va entraîner chez certains collègues une baisse de revenu mensuel considérable).**

**N**ous étions une quinzaine de landais à monter sur Bordeaux sur les 300 manifestants (essentiellement des girondins).

Avant la mobilisation devant le rectorat, une assemblée générale s'est tenue à la bourse du travail. Différentes décisions ont été prises lors de celle-ci :

- Poursuite de la grève des TRB en gironde.

- Délégation intersyndicale académique au ministère en appelant les autres académies à se joindre à nous.

- Inclure le problème de l'ISSR dans la grande manifestation du 20 janvier à Paris.

Ensuite nous avons rejoint le rectorat pour protester contre la décision unilatérale

prise par le recteur. Pendant que nous bloquions l'avenue, une délégation était reçue par un **recteur des plus méprisants à l'encontre de ses personnels** :

- « Si vous n'êtes pas gentils, ce n'est pas 2 jours que je vous retire en janvier mais 3 jours. »

- « Vous pouvez toujours continuer à m'envoyer vos pétitions, j'utilise le verso comme feuille de brouillon. »

Après ces déclarations sulfureuses, le sang est monté chez l'ensemble des collègues qui ont essayé de forcer le barrage. Après cette petite altercation avec les forces de l'ordre et 50 lâchers de pétards plus tard, nous nous sommes dispersés avec un sentiment de colère et une motivation renforcée pour continuer ce combat.

Cette baisse de l'ISSR risque de dégrader les missions de remplacement en diminuant l'attrait de cette fonction qui est des plus délicates. Si les personnels concernés ont beaucoup à y perdre, la qualité des remplacements aussi lorsque ces personnels désertent leurs postes et qu'ils seront à nouveau attribués à des collègues débutants comme c'était le cas avant la création de l'ISSR, raison pour laquelle elle avait été créée.

**Le SNUipp demande un maintien de l'ISSR en l'état pour cette année scolaire en attendant l'ouverture de réelles négociations. Le secrétaire général Gilles Moinrot s'est adressé dans ce sens au Ministre dans un courrier daté du 7 décembre.**



### Les prochains rendez-vous :

- **Assemblée Générale intersyndicale sur l'ISSR, le 10 janvier à 10 heures à Pontonx**
- **Grande manifestation des personnels de l'Education Nationale, le samedi 20 janvier à Paris**

*Damien Delavoie*

## Carte scolaire ; c'est maintenant

**Dès le mois de janvier se tiendront les instances déterminantes en matière de carte scolaire du premier degré. C'est en effet lors d'un comité technique paritaire qui devrait se tenir le 19 janvier que sera déterminée la ventilation académique des créations et suppressions de postes pour la rentrée de septembre 2007.**

**P**as de miracle à attendre puisque le budget national ne prévoit que 500 postes supplémentaires alors qu'on attend 36000 élèves de plus dans les écoles du territoire (soit 1 poste pour 72 élèves).

Dans ce contexte de pénurie, l'action du SNUipp et la mobilisation des acteurs de l'école landaise a néanmoins permis d'éviter la détérioration et d'accompagner l'expansion démographique de notre département. En 4 ans, ce sont près de 150 postes qui ont été créés dans le département. Pour autant, le déficit initial n'a toujours pas été comblé.

Le manque d'enseignants du département pèse toujours lourdement sur le fonctionnement de l'école landaise : le remplacement est très mal assuré, le taux de scolarisation en maternelle est en chute libre, la formation continue et l'ani-

mation pédagogique sont réduites à la portion congrue.

Pour rendre justice aux écoliers landais et leur donner les mêmes conditions d'accueil et d'enseignement que leurs camarades, le SNUipp réclame depuis longtemps un vrai plan de rattrapage. Cette idée a cheminé puisqu'elle a été votée à l'unanimité lors d'un conseil départemental de l'éducation nationale en 2005 (élus locaux, associations de parents d'élèves, représentants des personnels).

Pour l'heure ce vœu ne s'est toujours pas concrétisé et nous allons à nouveau devoir faire valoir le déficit et les spécificités de l'école landaise (ruralité, petites écoles...) pour obtenir la meilleure part d'un gâteau bien trop maigre. L'IA prévoit une poursuite de l'augmentation des effectifs avec au moins 600 élèves de plus dans le premier degré l'an prochain.

Nous vous ferons connaître la dotation du département dès qu'elle sera établie, il sera alors temps de préparer la rentrée dans le département et donc de nous faire parvenir au plus vite vos effectifs si la situation de votre école le justifie (ouvertures ou fermeture envisagée).

En attendant, il nous est essentiel de pointer avec précision toutes les conséquences du déficit de postes du département : Signalez nous les stages annulés, les autorisations d'absence refusées, les décharges de direction suspendues et appliquez le dispositif mis en place en cas d'absence non remplacée (tout le matériel : affiches, courrier électronique sur notre site [www.snuipp.fr/40](http://www.snuipp.fr/40)).

### Avancement des personnels.

En réponse à la déclaration ci-dessus, l'Inspectrice d'Académie exprime son attachement à une prise en compte de l'investissement professionnel et du mérite.

Le SNUipp pointe les nombreuses inégalités induites par le poids de la note dans le barème : 44 % des collègues en retard d'inspection, bénéficient d'un correctif de note, le plafonnement de ce correctif à 19 crée des injustices en fin de carrière... L'Inspectrice d'Académie déclare que la grille de notation départementale (qui date de 1993 !) sera réexaminée.

De plus, la mise en concurrence aux échelons 7, 8 et 9 des anciens instituteurs nouvellement intégrés et des jeunes PE, empêche ces derniers d'accéder à toute promotion autre qu'à l'ancienneté.

### Retrait d'emploi d'un directeur d'école.

L'Inspectrice d'Académie expose sa vision du problème de l'école de Parentis. Pour elle, l'affaire est à déconnecter du projet de fusion des deux écoles. Elle déclare souhaiter apporter des solutions destinées à apaiser les difficultés apparues dans la commune à propos des écoles.

Les élus du personnel dans leur ensemble rejettent ce point de vue. La solution proposée : demander à la directrice en place d'assurer la direction des deux écoles accrédite l'idée d'une fusion, d'autant plus que l'Inspectrice d'Académie lui a accordée une décharge complète. Le maintien du directeur sur un poste d'adjoint ne peut qu'aviver les tensions au sein de l'école. La continuité pédagogique de trois classes est perturbée et les problèmes qui se poseront lors du prochain mouvement des personnels n'ont pas été tranchés.

Position verrouillée par l'Inspectrice d'Académie qui refuse tout dialogue avec les représentants du personnel et les renvoie à un éventuel recours au tribunal administratif.

(Lire également l'article page 6)

### Questions diverses.

Rappelons que pour le SNUipp/FSU, les instances paritaires sont le lieu institutionnel

privilegié qui doit permettre l'expression des personnels et la défense des intérêts des collègues. C'est au sein de ces instances, lieu d'expression, d'information, de consultation et souvent de confrontation avec l'administration que les représentants du personnel peuvent remplir leur mandat en toute démocratie et en toute transparence. Ceci n'exclut pas bien sûr, en dernier recours, une action syndicale plus directe qui peut passer par les manifestations, la grève ou toute autre forme d'action collective mais explique pourquoi, pour notre part, nous nous refusons la plupart du temps à envisager de traiter des problèmes collectifs dans le cadre d'audiences restreintes avec les représentants de l'administration.

### Remplacement.

Un point a été effectué fin novembre : L'Inspectrice d'Académie comptabilise 155 journées non remplacées (contre 285 l'an dernier). Un léger progrès qui ne prend pas en compte les 10 stages déjà reportés (formation continue, formation initiale des directeurs et des titulaires 1ère année).

Les élus du SNUipp rappellent l'engagement du ministère d'assurer sur la totalité de l'année la décharge des directeurs à 4 classes. L'Inspectrice d'Académie déclare avoir ce souci mais indique que « sa priorité ne sera pas celle-là ». En clair ce point contenu dans le protocole sur la direction d'école ne pourra être appliqué dans notre département !

### Emplois de vie scolaire

Le recrutement n'est toujours pas complété : 129 sur 216. Pour l'Inspectrice d'Académie, il y a là un problème de « vivier » lié à la ruralité du département et au profil des postes trop restrictif (contrats d'« avenir »).

Ce n'est pas l'analyse du SNUipp/FSU qui dénonce le caractère hyper-précaire des emplois proposés : pour certains EVS, le contrat se limitera à 6 mois sans formation, ni perspective. Même si ces emplois permettent d'aider à l'intégration de nombreux élèves handicapés, volet qu'il convient de pérenniser par des emplois statutaires, il ne peuvent, en l'état actuel répondre de façon satisfaisante aux problèmes

de la direction et du fonctionnement de l'école.

### Frais de déplacement des personnels itinérants.

L'Inspectrice d'Académie fait état de son impossibilité à utiliser la fameuse « fongibilité asymétrique » pour puiser dans le budget des salaires pour le versement des retard d'indemnités. La seule hypothèse qu'elle envisage pour le moment est donc d'attendre la mise en œuvre du budget 2007. Elle annonce la création d'un groupe de réflexion avec les IEN pour revoir l'enveloppe de déplacement 2007.

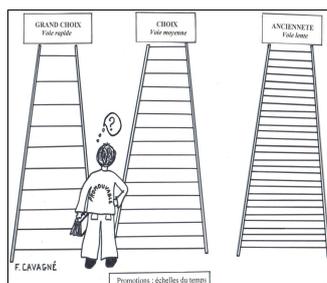
Les élus du SNUipp témoignent de la détermination des personnels à obtenir un versement rapide des sommes dues et font part de leur recours à l'arbitrage du recteur et du ministre. Ils demandent une plus grande transparence budgétaire et souhaitent être tenus informés des répartitions et des montants des enveloppes pour 2007.

### DROIT SYNDICAL.

Les élus du SNUipp interviennent pour dénoncer le climat « anti-syndical » qui semble se développer dans l'opinion. Ils considèrent que l'administration y contribue : elle a adressé une lettre aux participants à la journée d'information syndicale les enjoignant à « organiser l'accueil des élèves ». Pourquoi ce courrier alors que la journée d'information syndicale est un droit des personnels et est régulièrement organisée depuis plus de 10 ans dans le département par toutes les organisations représentatives ?

L'Inspectrice d'Académie, tout en affirmant être dans ses attributions en écrivant une telle lettre, reconnaît la possibilité à tous les collègues de participer aux journées d'information syndicales. Y compris si l'école est fermée mais que les parents ont été dûment informés.

Le SNUipp fait également état d'un courrier particulièrement virulent et insultant adressé par des parents à une participante à la journée d'information syndicale. Ils demandent à l'Inspectrice d'Académie d'intervenir auprès des parents concernés ce qu'elle se déclare prête à faire.



## DIRECTION : RESPECTER LE PROTOCOLE ?

**Même si notre ministre s'auto persuade dans ses propres communiqués qu'il a résolu le problème, le dossier de la direction demeure depuis 7 ans un point noir du fonctionnement de l'école et ce n'est pas le protocole mis en place à la rentrée qui apporte l'ébauche d'une solution.**

**B**ien au contraire, toutes les craintes et les interrogations qui avaient amené la majorité de nos collègues à rejeter le protocole (et le SNUipp à refuser de le signer) se sont malheureusement concrétisées depuis la rentrée.

Dans notre département, près de la moitié des emplois de vie scolaire destinés à assurer l'assistance administrative des directeurs n'ont toujours pas fait leur apparition dans les écoles. En plus des 80 refus, ce sont donc une centaine d'écoles qui ne verront arriver leur EVS qu'en janvier dans le meilleur des cas ! Est-ce forcément un mal lorsqu'on considère que les contrats signés n'auront alors qu'une durée de 6 mois (alors que le plus gros des tâches administratives s'effectue en début d'année)? Pour le SNUipp, ces contrats précaires, mal payés, sans formation et sans débouchés sont indignes de l'éducation Nationale.

L'« avancée » du protocole qui étendait la décharge de direction aux écoles à 4 classes s'est effectuée sans moyen supplémentaire. Le stratagème utilisé avec la création d'un stage « filé » pour les PE2 pose de multiples problèmes qui sont à l'heure actuelle dénoncés par les stagiaires et les formateurs (cf. article IUFM p 5). Quant aux directeurs à 4 classes, ils seront loin de bénéficier de 36 jours de décharge sur l'année, notre inspectrice ayant déclaré être incapable d'appli-

quer en la matière la circulaire ministérielle. Par charité nous n'évoquerons pas ici la dérisoire revalorisation indemnitaire, certaines mauvaises langues avancent qu'elle aurait été financée par la diminution du versement de l'ISSR aux TR....

On le voit un bilan globalement négatif qui n'empêche pas le ministre d'avancer à marche forcée avant son probable déménagement. Il a convoqué les organisations syndicales pour « discuter » de nouvelles propositions en matière de direction d'école. Parmi celles-ci la création d'établissements publics d'enseignement primaires (EPEP) et la réflexion sur un nouveau statut pour les directeurs d'école. Sans aucune concertation, vient de sortir un projet de décret qui autoriserait l'expérimentation des EPEP dès la rentrée prochaine. Une fois encore, on ne répond nullement à l'attente des collègues qui souhaitent principalement du temps et des moyens pour la direction et le fonctionnement de l'école. La création d'un nouveau statut pour les directeurs n'est pas une réponse en soi : tout dépend ce que recouvre exactement ce statut en terme administratif : nouveau corps, nouvelles missions, nouvelles garanties... ? Quant au projet de décret sur les EPEP, il préfigure dangereusement le regroupement d'écoles et compromet l'équilibre actuel entre l'éducation nationale et les municipalités.

Même s'il affiche publiquement sa volonté de concertation, le

ministère pratique une toute autre politique sur le terrain. Pressé de faire passer au forceps ses réformes sur ce dossier, il veut en finir avec le blocage administratif qu'il considère caduc depuis qu'une organisation minoritaire a signé le protocole. Les recteurs et les IA ont donc reçu des consignes strictes pour sanctionner les directrices et directeurs engagés dans le blocage. D'après nos informations, l'IA des Landes aurait déjà adressé un courrier aux directeurs n'ayant pas rendu l'enquête 19 pour les avertir du retrait d'1/30 de leur prochain salaire.

Face à ces sanctions injustes et inacceptables, la quasi-totalité des organisations ont refusé de s'asseoir à la table des discussions avec le ministre le 21 décembre (cf. courrier joint). Il nous faut aussi faire jouer la solidarité au plan départemental et montrer notre détermination à obtenir des vraies solutions pour la direction et le fonctionnement de l'école.

**L'intersyndicale SNUipp/FSU, SGEN/CFDT, SNUDI/FO vous propose une motion du conseil des maîtres à compléter et à renvoyer à l'IA (double au syndicat) à imprimer sur [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr).**

**Elle vous appelle à une assemblée générale le 10 janvier à 10 heures à Pontonx pour déterminer ensemble des modalités d'action collectives.**



**L'intersyndicale  
SNUipp/FSU, SGEN/CFDT, SNUDI/FO  
appelle à une  
assemblée générale  
le 10 janvier à 10 heures  
à Pontonx  
pour déterminer ensemble  
des modalités d'action collectives.**

### Direction et fonctionnement de l'école

#### Levée des sanctions

Le ministère de l'Education Nationale a convoqué un groupe de travail jeudi 21 décembre sur la direction d'école. Le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT, auquel s'associe le SNU-DI-FO ont demandé aux représentants du ministère de l'Education Nationale de lever les sanctions qui pèsent sur nos collègues qui poursuivent leur action de blocage administratif. Ces collègues assument toutes leurs missions au service de leurs élèves et du fonctionnement de l'école, mais ne transmettent pas les documents administratifs dans le cadre d'une consigne syndicale. Devant l'absence de réponse du ministère, nos organisations ont quitté la séance.

## RESF : Dans les Landes aussi.

*Dans les Landes comme partout en France, des enfants vivent et vont à l'école, apparemment comme les autres, jusqu'à ce que des enseignants, ou des parents d'élèves, découvrent que leur élève ou le copain de leur enfant est en situation irrégulière et sous la menace d'une reconduite à la frontière.*



**L**e RESF40, créé en mars 2006, se mobilise dans et autour des établissements scolaires pour sortir les jeunes et leurs familles de l'isolement, les entourer, les protéger, les aider.

Son rôle est aussi de sensibiliser et d'informer les équipes éducatives -et non pas uniquement les directeurs!- sur la scolarisation des enfants sans-papiers, en rappelant notamment qu'un enfant scolarisé est un enfant sous protection.

Mais, concrètement, comment réagir si les autorités de police pénètrent dans l'école pour mener à bien la mission de service public dont elles sont investies?

Il convient de ne pas céder à la crainte, et de sortir de l'isolement pour informer et alerter, en observant la démarche suivante:

- 1) Vérifier la qualité de ces personnes, le plus souvent en civil.
- 2) Demander les pièces justifiant leur présence, et en particulier le procès-verbal les habilitant à amener l'enfant (en faire une copie).
- 3) Différer à l'heure de la sortie la remise immédiate de l'enfant, en mettant en avant les perturbations que celle-ci engendrerait dans l'école au moment des apprentissages.

Mettre à profit ce délai pour alerter l'IEJ, les élus locaux, la famille, le RESF40 (06 09 37 38 48), la section départementale du SNUIPP.

N'importe quelle école peut demain être confrontée à cette situation.

Il nous faut en discuter et y réfléchir dans les équipes, afin de nous préparer le cas échéant à puiser au fond de notre conscience citoyenne collective l'élan solidaire qui, contre les lois de circonstance qui mènent à l'injustice et à l'exclusion, fera prévaloir les valeurs que l'école a pour mission de transmettre.

*Françoise Cavagné,  
contact RESF40 pour le SNUIPP*

## Se syndiquer une démarche individuelle au service du collectif

**L**es attaques du gouvernement contre le service public d'éducation, comme contre l'ensemble des salariés, sont sans précédent.

**Pour nous défendre, comme pour défendre l'école publique, il nous faut être nombreux et unis.**



Depuis 1993, nous avons tout à la fois au quotidien accompagné les collègues pour leurs problèmes individuels, accompagné les équipes, assuré la défense des intérêts collectifs dans les instances paritaires (CAPD, CTP ...) et pris toute notre part dans les grands mouvements revendicatifs (intégration dans le corps des PE, retraites, lutte contre le CPE...).

En vous syndiquant, vous contribuerez à la lutte en donnant les moyens au SNUipp d'organiser les actions et d'informer les collègues, notamment des principales étapes du paritarisme. Vous pouvez aussi, en participant à la vie du syndicat, contribuer à la réflexion collective et à l'élaboration de ses mandats et de ses actions.

Vous syndiquer ne vous prendra que le temps que vous voudrez bien y consacrer.

**Le SNUipp, principal syndicat des enseignants des écoles, se bat pour une transformation progressiste de l'école, en lien avec une transformation sociale, des avancées collectives pour la profession, la défense des enseignants et des écoles, sans jamais les opposer.**

**Ensemble, agissons pour donner à l'école publique les moyens d'assurer la réussite de tous les élèves :**

- en créant les postes nécessaires pour avoir **plus de maîtres** **que de classes** et des personnels en nombre suffisants en AIS,
- en assurant les conditions d'un **véritable travail d'équipe**,
- en augmentant les moyens matériels et financiers indispensables à sa **mission et à sa démocratisation**.

**Mettre un coup d'arrêt aux politiques libérales** qui démantèlent les **services publics, les**

**retraites, la sécurité sociale, le code du travail** et qui réduisent toujours plus de salariés et de chômeurs à la **précarité**.

**Améliorer les conditions de travail des élèves et des maîtres :**

- en **abaissant les effectifs** en maternelle comme en élémentaire (20 en REP, 25 hors REP),
- en renforçant la **formation continue**,
- en résistant collectivement aux **pressions hiérarchiques**.

**Augmenter notre pouvoir d'achat** et réduire notre **temps de travail** en allant vers les **18 heures** d'enseignement comme dans le secondaire.

### Parlons finances

Le SNUipp ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents. Cotisations pas aussi importantes qu'au premier regard.

**Rappelons que 66% de la somme versée est déductible des impôts**

Un professeur des écoles au 9<sup>ème</sup> échelon paie une cotisation annuelle de 160 euros, qui, après déduction fiscale, ne représente que 54,40 euros soit environ de 4,5 euros par mois.

## PARENTIS EN BORN : Retrait d'emploi d'un directeur d'école.

### *Chronique d'une fusion tant souhaitée par l'administration.*

*Lors de la CAPD du 17 novembre 2006, l'ensemble des élus du personnel s'est élevé contre cette mesure inédite dans le département, totalement infondée et qui ne règle en rien la situation conflictuelle de l'école en question. Les élus ont développé plusieurs points qui motivaient leur opposition totale à cette sanction et qui avait provoqué un premier boycott de la CAPD.*

**S**ur le fond : les faits reprochés au collègue ne justifient aucunement un retrait d'emploi, procédure qui n'a jamais eu lieu dans le département. Si c'était le cas de nombreux directeurs du département pourraient aussi être touchés.

Sur la forme : Les fautes reprochées sont établies sur la base d'une « instruction » inéquitable uniquement à charge. L'administration n'a pas joué son rôle de protection du fonctionnaire face aux allégations de certains parents

Face à cette mise en cause individuelle injustifiée et inacceptable et au refus de prendre en compte leurs arguments les élus du personnel se sont vus contraints d'évoquer ce dossier dans un autre cadre que cette CAPD qui n'a pas joué son rôle d'instance de concertation en raison de l'entêtement de l'inspectrice d'académie qui maintient sa décision de retrait.(décision qu'elle avait prise avant même toute discussion) et qui ose affirmer que ce n'est pas une mesure disciplinaire.....

### Historique :

A Parentis il existe deux écoles élémentaires situées l'une en face de l'autre

Au printemps 2001, suite au départ en retraite d'un des directeurs est proposée par l'administration la direction commune des deux écoles à l'autre. Cette proposition restera sans suite le directeur décalant son départ en retraite d'un an pour éviter la fusion. Les deux directeurs partiront en retraite en juillet 2002.

Suite à différents conflits internes et externes depuis la rentrée de sept 2002, a été votée en conseil d'école présidé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie en mars 2003 la création de 2 écoles de cycles (école du Puntet=cycle2, école des Arènes= cycle 3).

Monsieur Eric Leconte venant de la région parisienne a été nommé en sept 2003 directeur de l'école des Arènes cycle 3. Au vu de la montée des effectifs à la rentrée 2003 il a sollicité l'ouverture d'un poste qui a été accordé au CTP de septembre. Curieusement quelques jours plus tard cette ouverture a été positionnée sur l'école du Puntet cycle 2. Début octobre, l'IEN a demandé au directeur et aux enseignants de choisir des élèves de CE 2 pour qu'ils intègrent l'école de cycle 2. Majoritairement ceux-ci ont refusé d'établir cette liste et de refaire toutes les classes. Monsieur Leconte a informé son IEN et s'est donc opposé pour la première fois à lui.

Monsieur l'IEN a convoqué les parents d'élèves de CE2 le vendre-

di 3 octobre 2003 afin de les informer du transfert d'un certain nombre d'élèves sur l'école du Puntet. Au vu du tollé général enseignants et parents, le maire a décidé de trancher en maintenant les élèves de CE2 inscrits à l'école des Arènes conformément à la décision du conseil d'école de mars. Le conflit entre l'IEN et E. Leconte venait donc de commencer.

Depuis cette période, Monsieur l'IEN n'a eu de cesse de "vouloir casser" cet enseignant récalcitrant et en aucun cas n'a joué son rôle de médiateur face aux différents problèmes et conflits surgissant.

De nouveau durant l'année scolaire passée a été relancée l'idée de la fusion des deux écoles ce qui éliminait de fait le dernier directeur nommé Monsieur Leconte. Vous avez dit bizarre comme c'est bizarre....

Bien que votée en conseil d'école à une très courte majorité, cette décision n'a pas été validée par le CTP car elle ne faisait pas l'objet d'un large consensus et que pour notre part nous sommes opposés à la création de grosses écoles (ici 17 classes).

De nouveau à la rentrée, loin de résoudre les problèmes et conflits avec certains, l'Administration décide à compter du 5 décembre de retirer son emploi de directeur à Parentis à Monsieur Leconte et de nommer la directrice de l'autre école directrice par intérim de l'école des Arènes et non un des adjoints de l'école. Curieux ....

L'administration jouant le jeu de la confusion et de la fusion....

#### **Ville de Parentis en Born**

Département des Landes  
Boite Postale 42

#### **40161 Parentis en Born Cedex**

Tél 05 58 78 40 02  
Fax 05 58 78 90 22  
Secrétariat Général

Conseil Municipal du 18 décembre 2006  
(*projet de délibération*)

Point N°23

#### **VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU RETABLISSEMENT DANS SES FONCTIONS DU DIRECTEUR DE L'ECOLE DES ARENES**

Suite au retrait des fonctions de Directeur de l'Ecole Primaire des Arènes décidée par les services de l'Inspection Académique à l'encontre de Monsieur Eric LECONTE, le Conseil Municipal :

- exprime son étonnement face à une mesure qui intervient sans justification en cours d'année scolaire,
- réaffirme sa confiance en Monsieur Eric LECONTE qui a toujours fait preuve d'une grande conscience professionnelle dans les relations qu'il a pu entretenir avec la Municipalité au travers de l'exercice de ses fonctions de Directeur,
- dénonce une mesure qui aboutit de fait à la fusion des deux écoles sans que l'avis de la Commune ne soit au préalable sollicité,
- demande instamment le rétablissement de Monsieur Eric LECONTE dans les fonctions de Directeur de l'Ecole des Arènes. Cette mesure étant de nature dans l'intérêt de tous à apaiser les esprits et à permettre un retour au fonctionnement normal de cette école.

## L'IUFM et le stage filé.

**Comme tout le monde le sait en août 2006 a été mis en place dans la précipitation le stage filé pour les PE2. Le SNUipp a exprimé ses réticences sur le fond et encore plus sur l'organisation dans l'urgence du dispositif.**

**P**our le ministère tout se passe bien : les directeurs 4 classes ont une décharge, les PE2 vont goûter au métier de manière concrète.

Pourtant, voilà que ces derniers font entendre leur mécontentement : ils passent une grande partie de leur temps à s'inquiéter de leur jour de classe et à le préparer, au détriment du reste de la formation qui est démesurément lourd à assumer.

A ce moment de l'année, ils réalisent qu'en janvier ils partent en stage en responsabilité alors qu'ils sont toujours dans la préoccupation du stage filé, s'en suivront les validations dans chaque discipline et

enfin le mémoire à rendre...

On est au mois de décembre et certains n'en peuvent plus : quelle belle entrée dans le métier !!

Lors d'une réunion organisée par la FSU (SNUipp, SNESUP et SNES) réunissant 50% de la promo de PE2 et 5 professeurs de l'IUFM ils ont pu s'exprimer sur leurs inquiétudes à propos de leur propre formation mais aussi s'interroger sur son amélioration à court et à long terme. Nous les avons assurés du soutien de nos syndicats à leurs actions et nous les avons informés de l'avancée du mouvement en Gironde, où les PE2 ont fait une journée de grève et sont eux aussi

porteurs de revendications concernant leur formation.

Les représentants du SNESUP les ont informés qu'ils appelaient les formateurs à ne pas évaluer le stage filé car ils estiment que tous les PE2 ne sont pas dans des conditions équitables pour être évalués.

On ne peut que se féliciter de cette saine mobilisation collective à l'IUFM au moment où le ministère met en place en toute hâte une dangereuse réforme de la formation des maîtres qui prévoit l'intégration des IUFM aux universités.

*Cécile Texier*

## IUFM : le projet de réforme.

**Le cahier des charges national de la formation des maîtres a été présenté jeudi 14 décembre au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation). L'ensemble des syndicats de la FSU a voté contre.**

**Selon le ministère, le cahier des charges suit 4 grands axes :**

1. Une formation plus concrète, en prise avec la réalité du métier, sur le principe de l'alternance : des modules de préprofessionnalisation dès la licence, avec stages d'observation obligatoires, l'allongement de la durée du stage en responsabilité en 2<sup>ème</sup> année (déjà opérée cette année pour les PE2 avec le stage filé).

2. Une formation plus ouverte sur le monde : un stage en entre-

prise de 3 semaines, obligatoire.

3. La construction d'un véritable parcours de formation professionnelle : en amont du concours, un cursus universitaire préprofessionnalisant et en aval, une entrée progressive dans le métier (4 semaines de retour en formation en T1, 2 semaines en T2), amorçant une formation continue qui devrait à terme devenir obligatoire.

4. Dans un contexte où progresse la culture de l'évaluation : Un référentiel de 10 compétences, déclinées en « connaissances, capacités et attitudes », doit servir de base à l'évaluation des enseignants, en formation initiale, mais aussi par la suite. Une Agence de l'Évaluation évalue les cursus et la qualité de la recherche. Une commission évalue les plans de formation des universités pour attester de leur conformité.

**Mais pour le SNUipp, ce cahier des charges ne correspond pas aux enjeux actuels. C'est une occasion manquée de voir s'améliorer la qualité de la formation ,**

**L**es principales raisons du désaccord sont les suivantes :

Il s'appuie uniquement sur une **logique domageable de réduction des coûts.**

L'absence de cadrage dénoncé tant au sujet de la recherche, que de la définition des contenus de formation, est systématiquement expliqué par l'autonomie des universités quant aux modalités à mettre en œuvre. Cette volonté de laisser chaque université gérer le volume d'heures de formation (dans le cadre des 400 heures en PE2 et des 50 heures en T1/T2), les modalités

de validation (l'absence du mémoire) et l'attribution des ECTS (crédits de formation validant les modules universitaires), crée **beaucoup d'incertitudes sur l'équité des formations au niveau national.**

Les indications du cahier des charges concernant les ECTS ne permettent **pas** déboucher sur la **délivrance d'un master.**

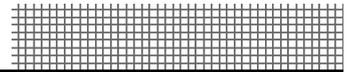
Le SNUipp regrette que **l'alternance** mise en avant ici **masque** en réalité **une rupture entre une formation disciplinaire avant le concours et sur le terrain ensuite.**

Même s'il ne semble pas question pour l'heure de revenir sur le CRPE, l'accent mis sur l'acquisition disciplinaire avant le concours ne va pas dans le sens d'une progressivité. De plus, l'augmentation du temps passé sur le terrain en PE2 n'est pas compensée par un temps sensiblement plus long de retour en formation pendant les deux premières années (T1 et T2) par rapport à ce qui était prévu par le cahier des charges de 2002 et aucun moyen ne garantit que les nouveaux titulaires bénéficient réellement de ce droit, ni que la formation continue n'en soit pas encore plus réduite.

**A propos de l'intégration des IUFM aux universités :**

Le ministre a donné l'assurance qu'« aucune remise en cause de l'existence des sites » départementaux n'aura lieu. Il a reconnu la nécessité d'un noyau stable de formateurs dans les IUFM, « c'est une notion importante, il faut un amendement sur cette possibilité, c'est un élément stabilisateur ». il envisage que les stagiaires reçoivent une formation avant le début du stage en responsabilité.

## Le 20 janvier, les Landes montent à Paris !



**P**our assurer le succès de la manifestation du 20 janvier, la FSU a affrété un train spécial qui regroupera les manifestants de toute l'académie.



Le SNUipp des Landes s'est engagé sur 25 participants, ce chiffre peut bien évidemment être étoffé, si nécessaire, et en liaison avec les places attribuées aux autres départements.

La participation a été fixée à 20 € pour les syndiqués, 100€ pour les non-syndiqués. Ces sommes pourront être réduites en fonction du succès de la souscription mise en place pour financer le déplacement (voir cahier spécial).

Inscrivez vous rapidement par courrier ou par mail en nous joignant vos coordonnées, nous vous tiendrons informés des conditions et des horaires dès qu'ils seront établis.

Au début d'une année 2007 décisive pour l'avenir du système éducatif, nous devons faire entendre la voix des personnels. Par votre présence ou votre contribution financière, nous comptons sur vous pour faire de ce rendez-vous du 20 janvier un succès retentissant !



- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

Ouvert du Mardi au Samedi matin

**Crédit CME Mutuel**

Enseignant  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**LA** BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE